

Le Regard de la Fédération Environnement Eure-et-Loir

N°33 – Septembre 2026 – site <https://www.feel28.fr>

Sykadap



18 juin 2026

VICTOIRE HISTORIQUE À ROUEN ! Le Contournement Est (A133-A134) est ENFIN abandonné !



Le collectif Non A133-A134 exulte ! Après 50 ans de lutte acharnée, le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) sonne le glas du projet d'autoroute à péage entre l'A28 et l'A13. "Le projet est abandonné de fait", confirme le collectif dans cet article de 76 Actu : **VICTOIRE HISTORIQUE À ROUEN ! Le Contournement Est (A133-A134) est ENFIN abandonné !**

Pourquoi c'est une victoire ?

- ✓ Fin du béton inutile : un projet zombie, incompatible avec la neutralité carbone et la sobriété foncière.
- ✓ Santé préservée : adieu pollution supplémentaire pour les riverains !
- ✓ L'argent public libéré : des milliards à réinvestir dans le train Rouen-Paris (en crise) et le fret ferroviaire (triage de Sotteville-lès-Rouen).
- ✓ La raison l'emporte : même la Ville de Rouen et la Métropole étaient opposées. Et maintenant ?
- Attente de l'arrêté ministériel pour acter définitivement la fin de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).
- Solidarité nationale : **Le collectif appelle à un moratoire sur TOUS les projets routiers (A69, A154-A120..).**

24 milliards d'économies à rediriger vers les alternatives à la voiture !

□ Chaque tonne de CO2 additionnelle dans l'atmosphère rend plus "FJIP" les canicules actuelles et à venir. Et chaque acte manqué dans l'adaptation aujourd'hui rend les mesures d'adaptation de demain encore plus difficiles à implémenter.

** (FJIP = Fréquente, Longue, Intense, Précoce) <https://www.youtube.com/watch?v=6oiKU9s8Ssw>

"Une victoire du vivant, de la santé et de la logique économique !" – Collectif Non A133-A134

Ce combat montre que la mobilisation citoyenne paie. Et vous à Chartres et à Dreux, quel projet absurde voulez-vous voir enterré ?

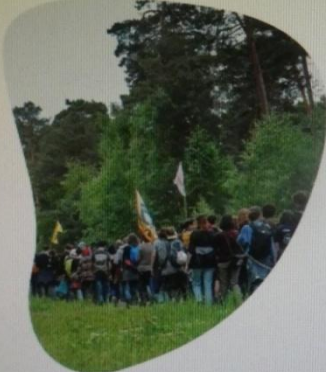
Notre Campagne se poursuit pour apporter de l'éclairage sur un projet qui mérite qu'on s'y arrête avant d'aller plus loin. Contact 06 33 61 96 45 – sykadap@mailo.com Avec plaisir pour échanger avec vous si ce sujet vous anime comme nous.
Bernard Cordier pour sykadap

Sommaire

- ✓ Victoire historique à Rouen : le contournement Est (A133-A134) est enfin abandonné. 1
- ✓ La FNAUT dénonce l'accélération du projet A154, soutien axe ferroviaire Orléans-Chartres-Dreux-Rouen
- ✓ Entretien avec Alexandre DJAVADIAN 2^{ème} adjoint au maire de Chartres 3
 - ✓ Obligation de sauvetage des arbres matures en ville : Jouy nous montre la voie 4
- ✓ La loi d'urgence agricole : le coup de grâce du Conseil Constitutionnel 5
- ✓ Qui va nourrir nos campagnes ? 5
 - ✓ Forum sur les alternatives aux pesticides 6
- ✓ Commencer à chiffrer les effets de la perte de biodiversité 6
- ✓ La relation Homme-Animal une histoire longue et complexe 8
- ✓ Appel du collectif de soutien aux victimes des pesticides dans l'ouest 8

FÊTONS LA FIN DU CONTOURNEMENT EST DE ROUEN !

**Pique-nique
en musique**



**Samedi
10 octobre**

12h-17h

**L'Île du Roi à
Val de Reuil/Léry**



**Apportez votre
pique-nique salé**

Prises de parole

Exposition sur l'histoire de la lutte

Village associatif

Animations & concert

Vente gourmandises & boissons

VENEZ EN FAMILLE & ENTRE AMIS !

LES COMBATS QU'IL FAUT MENER

- **OBTENIR L'ABROGATION IMMÉDIATE DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**
Le ministre des transports a annoncé le 02 juillet 2026 que le projet de contournement Est de Rouen était abandonné. Nous demandons son abrogation dès maintenant, sans attendre novembre 2027 (fin procédure).
- **SUPPRIMER LE PÉAGE SUR LA PORTION INCARVILLE-ROUEN DE L'AUTOROUTE A13**
- **STOPPER LE PROJET D'AUTOROUTES À PÉAGE A154-A120**
Le combat continue en Eure-et-Loir contre le projet d'autoroutes à péage A154-A120. Soutenez le Collectif NON A154-A120 (Facebook : @NonA154A120 / Instagram : @nona154_a120).
- **DÉVELOPPER RÉGIONALEMENT LES ALTERNATIVES À LA ROUTE**
Nous demandons des avancées concrètes pour :
 - Les mobilités durables ;
 - Le Service Express Régional Métropolitain (SERM) ;
 - Une augmentation de la fréquence des trains ;
 - Le développement du fret ferroviaire
 - De nouvelles lignes de bus.
- **RÉCLAMER UN MORATOIRE SUR LES PROJETS ROUTIERS**
Partout en France, plus de 50 projets routiers et autoroutiers, coûteux, destructeurs et souvent inutiles, sont encore en cours. Avec la coalition nationale la Déroute des Routes, nous demandons un moratoire afin d'évaluer leur réelle nécessité et de privilégier des alternatives plus sobres et durables.
Retrouvez Déroute des Routes sur Facebook et Instagram.

Ne pas jeter sur la voie publique / imprimer par

Fédération Nationale des Associations d' Usagers des transports

La FNAUT dénonce l'accélération du projet A 154, autoroute inutile et non rentable et soutient la remise en service de l'axe ferroviaire Orléans-Chartres-Dreux-Rouen



Après 4 années sans comité de suivi, les représentants des usagers des transports en commun s'inquiètent vivement de la poursuite du projet de l'A154, avec une brusque accélération pour débiter les travaux avant la fin de l'année. Cette inquiétude repose notamment sur les motifs suivants :

Rentabilité de l'autoroute non assurée ;

Montants des péages non dévoilés, alors qu'ils seront la seule source de financement de l'exploitation.

Absence de subvention d'équilibre, que les collectivités locales devront compenser auprès de la filiale du groupe Vinci, concessionnaire désigné.

Absence de mise à jour des données de trafic routier existantes ayant servi à l'étude.

Baisse prévisible des trafics routiers, en raison d'une montée en puissance nécessaire et inéluctable des transports en commun.

Études en cours pour une remise en service de la ligne ferroviaire Orléans-Chartres, dont 9 km seulement doivent

être régénérés pour permettre une continuité pour le fret ferroviaire.

Développement important du fret ferroviaire avec l'aide proactive du Conseil Régional du Centre-Val-de Loire, et suite à la création récente d'un club des chargeurs.

Demande du directeur du port de Rouen, 1^{er} port céréalier d'Europe, de développer le fret ferroviaire au sud, afin de désengorger le couloir de la Seine.

Cet objectif contribue à la nécessité de maintenir la double voie entre Dreux et Surdon.

Études pour la remise en service de la réouverture de la voie ferrée entre Chartres et Dreux.

Nécessité de faire un contournement ferroviaire à l'ouest de l'Idf pour désengorger le trafic des voyageurs et des marchandises. En complément, l'axe Rouen-Mézidon-Le Mans-Tours doit être modernisé et électrifié.

Absence totale de comparaison des coûts ferroviaire et autoroutier, ainsi que des impacts environnementaux ;

Report prévisible de trafics routiers sur des petites communes en solution d'évitement des péages.

Absence de prise en compte de l'annulation de la participation de la Région Normandie pour le financement du contournement routier est de Rouen, qui est à l'origine du projet de l'A154-A120.

Ce projet oublie volontairement l'A28, autoroute existante qui boucle le contournement sud-ouest de l'Île de France, et ne tient aucun compte de l'avis du Conseil d'Orientation des Infrastructures. Il est assis sur des besoins obsolètes. En transformant des 2x2 voies en autoroute à péage, et en l'absence de subvention d'équilibre, il va coûter cher aux collectivités, aux automobilistes et aux contribuables locaux, sans profiter à l'économie des territoires.

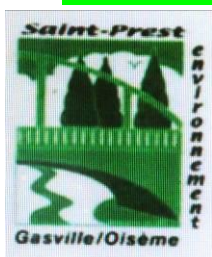
Il va à l'encontre des conclusions de la conférence

Ambition France Transport, et de la loi-cadre en préparation sur les infrastructures de transport.

Alors que le dérèglement climatique s'accélère, que de nombreux projets autoroutiers sont enterrés pour développer les modes de déplacements plus vertueux, c'est aussi un contresens environnemental.

L'heure est à la massification et à la décarbonation des mobilités, qui vont entraîner une décroissance des trafics routiers. La création d'autoroutes appartient au passé, et le développement du ferroviaire doit être la priorité.

Saint Prest – Gasville-Oisème Environnement



Notre entretien avec Alexandre DJAVADIAN

Le jeudi 16 juillet, nous avons été reçues, Doune GODIN, Lorenza BOURGEOIS et Martine CARRÉ, par Alexandre DJAVADIAN, 2ème adjoint au Maire de Chartres., pour évoquer le projet de mise en concession autoroutière de la RN154 et plus particulièrement des impacts du passage de cette infrastructure dans les communes. Nous avons pu évoquer tous les sujets sensibles notamment ceux d'aujourd'hui avec le réchauffement climatique qui nous oblige à prendre les bonnes décisions. Ci-dessous, courrier qui lui a été remis en fin de réunion pour mémoire.

Monsieur

Nous vous remercions de nous avoir reçues ce 16 Juillet pour évoquer avec vous le projet de mise en concession de la RN 154.

Grégoire Bailleux, maire de Gasville-Oisème, membre d'honneur de notre association regrette de ne pas avoir pu se joindre à nous.

Notre association créée en 2008 dans le cadre de la RN 154 à 2x2 voies gratuites avait pour but d'accompagner ce projet, en y apportant notre contribution, tout en protégeant notre environnement, notre cadre de vie et notre patrimoine.

Depuis 18 ans, l'évolution et les ajustements de ce projet inquiètent les habitants, tant de Gasville-Oisème, que de Saint Prest, et d'autres communes impactées (Sours, Freynay-lévêque, etc...).

Ce projet répond-il aux engagements d'Emmanuel Macron lors de sa campagne électorale :

« l'enjeu n'est plus de construire des autoroutes partout, ... c'est de moderniser les réseaux existants et de développer de nouveaux services pour que tous les territoires soient raccordés efficacement aux lieux de travail, d'éducation de culture et de soins » NON !

Effectivement, la RN 154 existe en 2x2 voies, gratuite et sécurisée sur une bonne partie, le reste du linéaire sur la partie sud est déjà dévié et le contournement de Chartres existe pour notre secteur.

Le passage à l'ouest a été préconisé par différentes instances gouvernementales (Ae, Ceser...) il est faisable sans passer par une concession, sans détruire nos vallées et sans détruire nos villages. c'est une question de volonté politique.

De plus les voies de substitution sont les grandes absentes du projet qui pourtant seront nécessaires et seront à la charge de nos collectivités.



Le contexte actuel

ne nous oblige-t-il pas à revoir ce projet qui n'est plus adapté, avec des hypothèses de trafic en désaccord avec la loi mobilité ?

Nous nous devons de tirer le signal d'alarme et ne pas se satisfaire de construire une autoroute qui traversera notre département,

hypothéquant financièrement l'avenir de nos enfants pour 35 ans et détruisant nos vallées avec des « ouvrages d'art » près des habitations, du collège et avec des risques de pollution des nappes phréatiques alors que l'eau sera le grand enjeu de la décennie à venir.

Cette canicule sans précédent que nous vivons, sera demain notre ordinaire si nous ne prenons pas conscience de l'impact de nos actes d'aujourd'hui. Cette fournaise met le pays à plat, les activités à l'arrêt, les personnes en souffrance. A quoi bon faire une autoroute si le pays est à l'arrêt ? Sans oublier les orages qui en découleront et les inondations à suivre.

Réagissons tant qu'il est encore temps : n'acceptons pas l'inacceptable, d'autres pays européens ont déjà fait ce choix, ne soyons pas les mauvais élèves de l'Europe !

Cet aménagement est-il raisonnable dans le **contexte actuel** ?

Développons les alternatives de mobilité comme le ferroviaire et posons-nous les bonnes questions : ce projet est-il d'utilité publique ? Est-ce cela qui relancera l'économie de la région ? Avons-nous encore la possibilité de stopper ce projet écocidaire ?

Nous vous remercions d'avoir pris le temps

PJ historique du projet *Martine Carré Présidente*

Sykadap, Groupement National de Surveillance des Arbres

Obligation de sauvegarde des arbres matures en ville : JOUY nous montre la voie



C'est sous les arbres de la cour chez mon père (84210) que je vous écris ce petit mot. J'y suis protégé de la canicule ambiante par 3 muriers de Chine aux

feuilles vernissées qui climatisent gratuitement et encore pour longtemps cet espace de vie partagée. Imaginer cet espace sans ces arbres est déjà une torture pour l'esprit : ce serait acte de sabotage et crime contre la vie !

Or on a vu en juillet dernier se lever des habitant-e-s jusqu'ici bien paisibles dans la petite ville de Jouy contre l'abattage tout aussi contre-nature de 6 tilleuls qui protègent de même les allers et venues aux abords de la gare de Jouy. L'engagement a été total et inconditionnel pour empêcher l'insupportable : nuits et jours les arbres ont été gardiennés, les forces de l'ordre mal intentionnées ont été gardées à distance.. bien que nous ayons à déplorer 90 j d'ITT pour un militant pacifique : l'élan de solidarité qui s'en est suivi après ce qui a été à deux doigts de finir en drame permet aujourd'hui de porter en justice ce comportement inqualifiable d'un gradé de la gendarmerie.

Ce théâtre de confrontation présentait toutes les composantes pour que la lutte s'amplifie et soit toujours davantage médiatisée. C'est sans doute la raison pour laquelle le préfet de Chartres en fin de mandat s'est commué en médiateur soudainement bienveillant, ce qui a permis de graver cette victoire sans précédent dans le marbre des textes officiels. Dès lors, que celles et ceux qui voudraient abattre des arbres protecteurs des populations se le tiennent pour dit : on ne laissera pas détruire impunément ces climatiseurs en pleine capacité gratuits et robustes face aux sécheresses et aux canicules. Et ne nous dites plus que vous

allez les remplacer, ils sont irremplaçables ! Les petits arbres, vous pouvez les planter à côté d'eux, ils pourront ainsi croître sous leur protection.



Une « écureuil » occupe un des tilleuls

Et si, comme l'indique la mairie du Coudray, c'est pour des raisons de racines qui déforment les trottoirs, pesez-vous les bonnes questions : Comment sécuriser les déplacements des piétons malgré les racines, et vous verrez que vous trouverez des solutions ! Nous ne manquons pas de solutions nous avons surtout accès à trop de solutions contre-productives (en premier lieu les abattages).

Et comme le recommande Olivier Hamant il faut faire un tri parmi les solutions disponibles. Critère de tri : solution qui est au service de la robustesse du territoire (santé du milieu naturel), de son collectif (santé sociale), et de soi (santé humaine). En mettant en avant le contexte du monde fluctuant (les extrêmes climatiques maintenant normalisés, ce dont trop de gens parmi les décideurs n'ont pas encore pris la mesure, aidons-les à y voir plus clair !).

Bernard Cordier

Confédération Paysanne



Bagnolet, le 14 août 2026

Communiqué de presse

Loi d'urgence agricole : le coup de grâce du Conseil constitutionnel

La décision du Conseil constitutionnel sur la loi d'urgence agricole, rendue publique aujourd'hui, sonne comme un terrible affront à la situation de crise climatique qui frappe de plein fouet les paysan·nes.

Le contenu de la décision sur les gravissimes volets eau et néonicotinoïdes est scandaleux.

Sur le volet eau de la loi, les interprétations du Conseil constitutionnel sont totalement hors sol, à l'image des parlementaires qui les ont votés. Le Conseil constitutionnel jette à la poubelle les principes à valeur constitutionnelle de la Charte de l'environnement. Ses considérants sont lunaires s'agissant par exemple de la gestion équilibrée de l'eau. Le Conseil constitutionnel part du principe que la loi garantira un usage « partagé » de l'eau alors même qu'elle organise et accélère l'accaparement de l'eau par une minorité.

Le Conseil constitutionnel ignore donc la réalité de la priorisation des usages de l'eau, dont l'eau potable, et des

conflits qui en découlent déjà, bien au-delà du monde agricole.

Sur le volet néonicotinoïdes, le Conseil constitutionnel salue presque la prise en compte des réserves qui lui avait fait censurer la loi Duplomb ! Le Conseil formule une réserve quant au délai de deux mois, fixé dans la loi, pour que l'Anses rende son avis sur une demande de dérogation "juguant que l'absence de décision dans le délai de deux mois vaut refus de la dérogation". Pour autant il ne censure pas l'article 6. La santé des paysan·nes et des citoyen·nes, le maintien de la qualité des sols et de l'eau ne valent donc rien.

Dans un sursaut de lucidité, le Conseil constitutionnel a tout de même censuré – il ne pouvait en être autrement – l'autorisation préfectorale pour une poursuite des prélèvements pendant 3 ans en cas d'annulation par la justice.

Cette décision tombe alors même que le monde agricole vit la pire crise qu'il n'a jamais connue au 21^e siècle. Si cette crise est bien historique, elle n'est en rien inéluctable. Si la transition avait été financée depuis tout ce temps nous n'en serions pas là !

Contacts : - - - Fanny Métrat, porte-parole nationale : 06 16 60 25 03 Nicolas Fortin, secrétaire national en charge des questions eau : 06 85 65 75 92 Caroline Nugues, chargée de communication : 06 95 29 80 78

Confédération Paysanne d'Eure-et-Loir

Qui va nourrir nos campagnes ?



En 2010, la France métropolitaine comptait près de 490 000 exploitations contre 349 600 en 2023. En moins de 15 ans, près du tiers des fermes a disparu. Depuis 2020, leur nombre diminue chaque année de 3,6%, un rythme plus soutenu que lors de la décennie précédente. Derrière ces chiffres, c'est une famille qui est partie, un hameau qui a perdu un de ses derniers paysans.

Ce mouvement n'est pas un accident. Il est le produit d'une logique implacable, celle de la dérégulation à tout va et du libéralisme sauvage, celle du moins disant social économique.

Confronté à des perspectives négatives à moyen terme, ce métier ne fait plus rêver les jeunes. Même issues

du milieu agricole, ils ne souhaitent pas reprendre l'exploitation familiale. Le pourraient-ils encore ?

Car c'est bien le nœud du problème : l'accès au foncier. En 2024, le prix moyen de terre agricole en France atteignait 6 400 €, soit une hausse de 3,2% par rapport à 2023, avec des prix dépassant même 15 000 € dans certaines régions. Si la situation est déjà tendue pour les enfants de paysan·nes pour un jeune NIMA (non issu du milieu agricole) accéder à la terre relève du parcours du combattant. A cette barrière financière s'ajoute la concurrence des agrandissements : les fermes de 200 hectares ou plus concentrent désormais un tiers des terres métropolitaines, et leur nombre progresse de 2,8% par an, dix fois plus vite que lors de la décennie précédente.

Parallèlement à l'augmentation du coût du foncier, le revenu du foncier s'est effondré, de 15,7 % en 2023 puis de 18,6% en 2024 d'après la commission des comptes de l'agriculture. Hausse des coûts, baisse des revenus. Ce chassé-croisé abouti à un constat

alarmant : dès 2020 le taux de pauvreté dans le monde agricole (16%) dépassait celui de l'ensemble de la population française (14%).

Face à ce rouleau compresseur une réponse émerge : l'installation en ferme collective.. Mutualiser les outils,



Ferme de la Guilbardière

partager le foncier, répartir la charge de travail et les risques, c'est ce que permettent les GAEC, SCOP agricoles ou groupement d'intérêt économique. Ces structures permettent d'abaisser les seuils d'entrée et de rendre l'activité agricole à nouveau viable à plusieurs. Mais la ferme collective ne sera pas la solution miracle si les conditions de fonds ne changent pas. Tant que la terre ne pourra pas se transmettre, tant que les prix agricoles ne couvriront pas les coûts de production, tant que les politiques d'installation resteront des déclarations d'intention, combien de temps encore nos campagnes tiendront-elles ?

François Dreux, céréalier(28).

Forum sur les alternatives aux pesticides

Interpellé par la mobilisation citoyenne contre la loi Duplomb, notre comité a choisi de faire son forum sur le thème des alternatives aux pesticides. Nous avons abordé le sujet à travers la visite de la ferme de la basse cour, la projection du film « Pesticides, la plaie des champs » de Delphine Renault et une table ronde où paysan.nes et citoyen.nes sont venus témoigner.



Trois paysans ont ainsi présenté leur parcours, leurs motivations à s'installer en agriculture biologique ainsi que les difficultés rencontrées. Cette journée fut l'occasion de renforcer nos liens avec d'autres associations du territoire tel le GABEL, le « collectif de soutien aux victimes des pesticides », « Sykadap » et « Cancer colère ».

* Production 17 juin média/Émission « Enquête de santé »

Les 2 articles tirés de « Demain paysan-ne » trimestriel des confédérations paysannes du Cher, d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret n°62 Été 2026.

Sykadap



Communiqué de Presse du 30 août 2026 sykadap poursuit sa Campagne d'information « 20scies – 1000pousses ».

Au moment où la Confédération Paysanne a relancé la mobilisation par son Goûter Paysan à Gasville-

Oisème (Voir 10 extraits vidéo) <https://www.sykadap.com/blog/troll-climat/gouter-paysan-de-laconf-a-gasville-oiseme.html>).

Voici donc ci-après le communiqué de presse que nous vous invitons à relayer :

Commencer à chiffrer les effets de la perte de biodiversité !

On déplore souvent de ne pouvoir chiffrer les impacts chaotiques des grands chantiers inutiles (Voir à ce sujet l'allocution de Anne Stambach-Terreoir à Gasville-Oisème - <https://www.youtube.com/watch?v=5iVLbmxc6Q>).

Avec la A154 et la destruction planifiée d'une centaine d'hectares de forêt, on sait que ce sont des habitats de chauve-souris qui seraient alors détruits en masse. Une chauve-souris pipistrelle mange 3000 moustiques par nuit - un tiers de son poids -et donc une colonie de chauve-souris équilibre encore aujourd'hui les infestations de moustiques tigre qui frappent à nos portes avec l'extension progressive de



leur zone d'infestation en France (Début 2025, 81 des 96 départements métropolitains étaient colonisés par *Aedes albopictus* -

<https://vih.org/maladies-emergentes/20250519/la-saison-des-arboviroses/>).

La société Qista propose des Bornes Anti-Moustiques (BAM) à 600 € environ l'unité, soit avec l'entretien et l'amortissement, un coût annuel voisinant les 1000€. Les villes commencent à mailer leur territoire de ces bornes (Hyères, 157 bornes, 83400 -

<https://qista.com/fr/actualites/ville-d-hyeres-157-bornes-anti-moustiques-installees-par-qista/>).

En détruisant une colonie de 1000 chauve-souris (équivalentes de 1000 BAM), on génère donc plusieurs millions d'€ par an de perte immédiate. Et cela sans compter les coûts cachés qu'on minimise toujours, comme ceux liés aux maladies dont les moustiques sont les vecteurs (Voir

https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/rdd/document/bullnat_arbo_20250515.pdf).

En détruisant les espaces vivants, espaces boisés et terres agricoles, c'est notre avenir que l'on détruit (Voir allocution à ce sujet de JF Bridet à Gasville-Oisème -

<https://www.youtube.com/watch?v=AGrq1NW4YCM>)..

Préparons-nous à opposer à ce sujet mortifère toutes les ressources dont nous disposons : les recours juridiques, le vote aux élections à venir, la révocation des élus irresponsables, la défense de chaque arbre menacé d'abattage, etc.

En conclusion **SOYONS TOUTES ET TOUS mobilisé-e-s !!!**

Et en image : <https://youtu.be/hHHldRCRwME>



Nous en appelons solennellement à la conscience des personnes quelles qu'elles soient : nos enfants nous reprocheront d'avoir massacré le vivant : le patrimoine des terres agricoles, des arbres, de l'eau appartient à toutes et tous et doit être défendu !

Notre Campagne se poursuit pour apporter de l'éclairage sur un projet qui mérite qu'on s'y arrête avant d'aller plus loin.

Contact 06 33 61 96 45 – sykadap@mailo.com

Avec plaisir pour échanger avec vous si ce sujet vous anime comme nous.

Bernard Cordier pour *sykadap*

La Presle

La relation Homme-Animal : une histoire longue et complexe, qui donne à penser sur les relations à notre environnement.



Pour poursuivre le texte « Droit animal » paru dans la dernière feuille de Presle sous le n°76 (Hiver 2022) il était mentionné que l'animal désormais est considéré par le Code Civil comme « un être vivant doué de sensibilité » ; cela protège l'animal de la maltraitance considérée comme un délit et donc puni par la loi. En attribuant à l'animal, une qualité humaine, le législateur fait de l'anthropomorphisme. C'est un élément « moderne » de notre culture où l'animal et son environnement reprend toute sa place. Mais cela n'a pas été toujours ainsi.

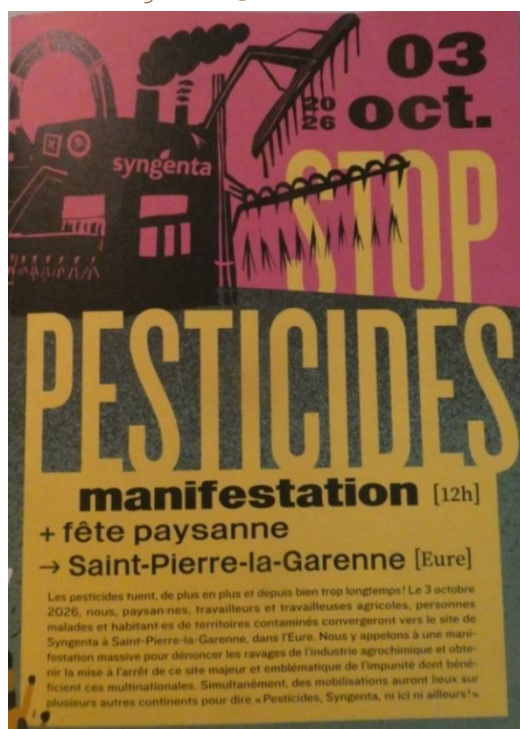
La légende rapporte que le premier homme « Adam » reçut la mission divine de nommer les animaux. Ce qui va donner à l'homme une forme de supériorité sur tous les autres éléments vivants, c'est-à-dire sur tout son environnement. Cette relation homme/nature devient « mortifère » particulièrement à partir de la Révolution Industrielle où le mode de production artisanal devient productiviste. L'homme pense pouvoir dominer la nature et puiser voire épuiser les ressources naturelles. La connaissance au Moyen Age du rapport de l'homme à la nature pourrait nous faire prendre conscience de l'importance de notre relation avec la nature et à terme être plus respectueux de cette nature indispensable à tout être vivant, et ainsi nous sauver.



Alors que durant la longue période du Moyen âge, l'animal fait partie d'un tout global « animé », c'est-à-dire « en mouvement » comme l'homme. L'animal est très présent aussi bien dans la vie modeste des campagnes que chez les preux chevaliers, l'animal est vu partout : sur les genoux des damoiselles pour se tenir chaud en hiver, durant les cérémonies religieuses, au tribunal car on fait des procès à toutes sortes d'animaux, dans les jardins où François d'Assise leur parle....

Durant cette période féodale la représentation de l'animal est sculptée dans les chefs-d'œuvre des cathédrales de façon fantastique, grotesque voire saugrenue mi-humain, mi-animal. {Cet article est inspiré du livre de Pierre-Olivier Dittmar. Paru chez Gallimard- la photographie, provient de la cathédrale de LAON qui présente un des plus beaux bestiaires gothiques ici : « Le bœuf perché »}. *Martine Trofleur*

A l'appel du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest, de la confédération paysanne, des soulèvements de la terre, de Cancer colère.



NOTRE CAMPAGNE CONTRE LA PRODUCTION DE PESTICIDES

Les pesticides tuent, de plus en plus et depuis bien trop longtemps, en premier lieu les travailleurs et travailleuses agricoles. Les quelques multinationales qui en tirent profit intoxiquent toujours plus les terres et les populations. Depuis des années, nous accumulons pourtant les preuves, les alertes et les combats : dossiers de reconnaissances des maladies professionnelles, recours juridiques, enquêtes de terrains, rassemblement devant des points de captages d'eau pollués, manifestations, accompagnement de personnes contaminées. Pourtant nous ne sommes toujours pas entendu.es. Alors que les scandales sanitaires à ce sujet se multiplient, les pouvoirs publics et les instances européennes continuent de favoriser un modèle agricole soumis aux pesticides et de légiférer en ce sens. Ils installent ainsi une insécurité chimique sur la population entière. C'est pourquoi nous avons engagé une campagne d'actions pour désarmer les infrastructures de production des pesticides sur nos territoires et promouvoir une autre agriculture.

POURQUOI ARRÊTER CE SITE SYNGENTA ? -

● **un site qui contamine durablement** - Le site de Saint pierre-la-Garenne illustre concrètement les dégâts du système. Depuis des décennies, Syngenta y produit de nombreux pesticides dangereux. Les nappes phréatiques voisines sont fortement polluées et des arrêtés préfectoraux interdisent régulièrement aux riverains d'utiliser l'eau de leurs puits pour arroser leurs cultures. Dans les environs, les pathologies, notamment certains cancers, sont en constante augmentation. Le territoire lui-même en subit des conséquences durables.

● **la santé des salarié.es menacée** - cette pollution s'accompagne de conditions de travail indignes. Sur les 150 salariés du site, plus de la moitié sont en procès avec leur employeur au sujet des primes de douches, que

l'entreprise refuse de verser. Or le code du travail impose à l'employeur de mettre à disposition des douches et des installations sanitaires adaptées dans les établissements où sont réalisés certains travaux insalubres et salissants.. ces obligations prennent un sens particulier lorsque les travailleurs-euses manipulent chaque jour des substances chimiques toxiques et que des maladies professionnelles associées sont reconnues sur le site.

- UN SYSTÈME DERRIÈRE CE SITE

● **Interdits ici, les produits sont vendus ailleurs** – l'usine s'inscrit aussi dans une économie d'exportation des poisons. Jusqu'en 2023 elle produisait encore des substances actives de pesticides interdites en Europe, que ce soit pour leur usage agricole, leur stockage ou leur circulation. Ces produits étaient ensuite envoyés vers d'autres continents, avec des conséquences sociales et environnementales dramatiques. Des pratiques comparables se poursuivent dans d'autres sites industriels proches, notamment chez BASF à Saint Aubin-lès-Elbeuf. Ce commerce des toxiques repose sur une logique de double standard et de colonialisme chimique que nous refusons : ce qui est interdit ici ne doit pas être imposé ailleurs.

A moins de deux kilomètres se trouve également le site de Nufarm, autre acteur majeur de l'agrochimie, qui produit notamment de l'imidaclopride, du glyphosate ou de la butraline. Jusqu'en 2025 au moins, l'entreprise a exporté en Afrique de l'ouest et sans l'accord des pays importateurs d'importants volumes de prochloraz, un fongicide retiré du marché français en 2021 en raison de ses effets sur les cancers hépatiques et sur l'environnement. Malgré ces faits, aucune sanction n'a été prise par les services de l'État.

● **la captation des semences**- Le site de Saint Pierre –la-Garenne abrite notamment le Centre d'Études Technique d'Application des Produits de Protection des semences (CETAPPS), où d'importants volumes de semences propriétaires sont enrobés chimiquement avant leur diffusion. La production industrielle des pesticides est intrinsèquement liée à celle du contrôle des semences, et donc à la perte d'autonomie des paysan.nes. Nous refusons que les semences soient brevetées et génétiquement modifiées par ces firmes alors que nous les sélectionnons depuis des générations pour préserver une biodiversité indispensable à la souveraineté alimentaire.

● **un secteur organisé en oligopole** - Syngenta, aux côtés de la BASF, Bayer Monsanto et Corteva, domine un secteur organisé en oligopole. Depuis son rachat en 2017 par le conglomérat public chinois ChemChina, l'entreprise occupe une place centrale dans le marché mondial des pesticides et des semences. Ce système fragilise l'agriculture paysanne et entretient une dépendance structurelle aux intrants chimiques, au prix de la maladie des populations et de la disparition progressives des paysan.nes.

● **le chantage à l'emploi** – Lorsque ces enjeux sont soulevés, les entreprises agitent souvent le chantage à l'emploi et la menace de délocalisation. Nous répondons clairement à cet argument. Nous défendons des reconversions industrielles utiles aux salariés, comme aux paysan.nes, mais nous ne voulons de ces productions ni ici ni ailleurs. Les mobilisations prévues dans d'autres pays le 3 octobre exprimeront aussi cette exigence commune et cette solidarité internationale.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Un seul chemin est possible ; la transformation du modèle agricole. Nous voulons cultiver, nourrir e vivre de notre travail sans nous empoisonner. Nous refusons que nos terres soient accaparées et leur fertilité brisée par les multinationales de l'agro-industrie. Nous nous opposons à ce que les semences paysannes soient brevetées et que la biodiversité cultivée soit réduite à une marchandise. Les alternatives agroécologiques aux pesticides existent, et leur généralisation suppose de lever les freins économiques et politiques qui maintiennent la dépendance à l'agroécologie. Nous devons sortir du système libéral qui tire les prix vers le bas et impose à une majorité de paysan.nes l'utilisation massive de pesticides utilisés comme moyen de survie à court terme sur le marché international. Les coûts cachés des pesticides en France (soutien financier, coûts environnementaux, coûts sanitaires public), estimé à 18 milliards d'euros par an, devraient au contraire être consacrés à la transformation du modèle agricole.



CHANGER LA DONNE PAR L'ACTION COLLECTIVE ! – REUNIES NOS COLERES SONT PUISSANTES.

Le 3 octobre 2026, nous convergerons de Normandie et de partout en France vers Saint-Pierre-la-Garenne pour arrêter les industriels des pesticides. Pour mettre un terme à l'industrie chimique l'expression de la colère citoyenne est nécessaire. Nous exigeons que soient établies les responsabilités dans la contamination de l'eau, des sols et des corps, que cessent les productions les plus toxiques, que les salarié-es soient justement indemnisé-es et soutenu-es dans la reconversion de ces secteurs.

L'OMERTA, TOUS LES CRIMES DE SYNGENTA DOIVENT PRENDRE FIN !

Lors du rassemblement en au soutien au « collectif de soutien aux victimes des pesticides en Eure et <loir

Directrice de publication Tatiana Tirloy

Rédacteurs de ce numéro : Gérard Breteaux, Martine Carré, Bernard Cordier, Caroline Duvelle, François Bordes, Serge Corda, Martine Trofleur

Les associations membres de la FEEL : * Association de protection des 3 vallées la Drouette, la Voise, l'Eure Aval (AP3V 28-78) * Association de défense et de Sauvegarde du Cadre de Vie et de l'Environnement à Garnay (ASCVEG), * Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN), * Blaise Vallée Durable (BVD), * Collectif de Soutien aux Victimes des Pesticides (28) * Confédération Paysanne Eure et Loir, * Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports région Centre Val de Loire (FNAUTCVL), * Jouons collectif A 154, * La Presle, * Qualité Vie Sud Eure-et-Loir, * Saint Prest Gasville-Oisème Environnement, * Saulnières Belle Vallée, * Sykadam * VivAvre.

Fédération Environnement Eure-et-Loir Association loi 1901 déclarée en Préfecture de Chartres sous le n° W281000900. Publication au JO du 22 novembre 1995 –SIREN n° 500 772 561 00014 - Ayant agrément au titre de la Protection de l'environnement renouvelé Arrêté préfectoral DDT-SGREB 2024-197. Président.e : Tatiana Tirloy.